

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE BOUMERDES**

**DAIRA DE DELLYS**

**COMMUNE D'AFIR**

**NIF : 098435045071128**

**Avis de consultation ouvert avec exigence de capacités minimales N°25/2016**

*Le président de l'assemblée populaire communal d' Afir, Willaya de Boumerdes,*

*Lance un avis de consultation ouvert avec exigence de capacités minimales*

*pour la réalisation de l'opération suivante : Aménagement de deux pistes aux niveau du village Talarous*

*Les entreprises spécialisées et intéressées par le présent avis est qualifiée dans le domaine des travaux publics comme activité principale (catégorie 02 et plus) sont invitées de se rapprocher du bureau des marchés de l'APC d' Afir pour retirer le cahier des charges.*

*Le dossier de candidature, l' offre techniques, l' offre financière et sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature » « offre techniques », « offre financières » ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme doivent être déposées au niveau du siège APC secrétariat général portant la mention (avis de consultation ouvert avec exigence de capacités minimales N°25/2016 a n' ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres) , en indiquant l'intitule de l'opération, adressée à Monsieur le président de l'assemblée populaire communal d' Afir.*

• **Dossier de candidature :**

- Déclaration de candidature jointe en annexe remplie, signée datée et cachetée.
- Déclaration de probité jointe en annexe remplie, signée datée et cachetée.
- Les statuts de la société
- Extrait de cassier judiciaire N° 03(original) daté Moins de 03 mois
- registre de commerce
- Numéro d'identification fiscale (NIF)
- Récépissé de dépôt des comptes sociaux.
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- les documents permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires :

a- Capacités professionnelles : certificat de qualification et classification dans le domaine des travaux public comme activité principale (catégorie 02 et plus) (en cour de validité)

b-Capacité financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires

c-Capacité techniques : moyen humains et matériels et références professionnelles.

• **Offre Technique :**

- cahier de charge dûment renseigné portant à la dernière page la mention manuscrite (Lu et accepté)
- Délais d'exécution et planning de réalisation.
- Déclaration à souscrire jointe en annexe remplie, datée, cachetée et signée par le soumissionnaire.

• **Offre Financière :**

- La lettre soumission remplie, datée, cachetée et signée par le soumissionnaire.
- Le bordereau des prix unitaires rempli, signé et cacheté et daté
- Le devis quantitatif et estimatif rempli, signé et cacheté et daté

Remarque :

Conformément à l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'attributaire du contrat doit fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine les pièces suivantes :

- Le casier judiciaire du soumissionnaire ou gérant de l'entreprise datant de moins de trois (3) mois portant la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire.
- Les mises à jour CNAS, CASNOS, CACOBATH
- L'extrait de rôle
- Le registre de commerce.
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux
- Le numéro d'identification fiscale

En tout état de cause, ces documents doivent être remis avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée, et le service contractant reprend la procédure d'attribution du contrat.

- Si après signature du contrat, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du contrat sont erronées, il prononce la résiliation du contrat aux torts exclusifs du partenaire cocontractant

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la date de signature de présent avis de consultation

La date et heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour correspondant à la durée de préparation des offres à 10h00mn.

L'ouverture en séance publique des dossiers de candidature, des offres (techniques et financières) aura lieu le même jour correspondant à la date limite de dépôt des offres en présence des soumissionnaires ou leur représentants à 10 h30mn au niveau du siège de la commune. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours à compter de la date de dépôt des offres.

Fait à Afir le :..... 06 DEC. 2016.

Le Président de l'assemblée  
Communale d'Afir



رئيس المجلس البلدي  
علي. العمر اوي

